

Réponse du Conseil administratif du 29 août 2024 à la motion du 28 mars 2023 de M^{mes} et MM. Livia Zbinden, Corinne Bonnet-Mériet, Monica Granda, Gazi Sahin, Christian Zaugg, James Berclaz-Lewis, Charlotte Meierhofer et Brigitte Studer: «L'ombrage sur les places de la Ville de Genève, c'est maintenant!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la Stratégie climat de la Ville de Genève compte parmi ses objectifs l'augmentation massive de la surface ombragée visant 30% de canopée en atteignant au moins 25% du territoire municipal en 2030;
- que des motions telles que la motion M-1585, «Préserveons la santé de la population en construisant des aménagements ombragés en Ville de Genève», mettaient déjà en évidence le besoin d'ombrage pour la population et les méfaits des manques actuels dans le domaine;
- que le Conseil administratif, dans sa réponse à la motion M-1585, affirme que la Ville de Genève attache une grande importance à créer des lieux ombragés, particulièrement dans le contexte du réchauffement climatique;
- que malgré cela, de nombreuses places en Ville de Genève ne disposent toujours pas d'ombrage, voire d'un ombrage très limité ou insuffisant pendant les périodes estivales;
- que ces dites places sont des lieux de rencontres pour les habitant-e-s, et qu'elles se doivent donc de proposer des espaces abrités de la chaleur et du rayonnement solaire;
- que des projets de quartier se développent régulièrement sur ces places, sans pour autant qu'il existe actuellement la possibilité de louer des parasols ou autres structures d'ombrage à l'Unité du matériel de fêtes (UMF) du Service logistique et manifestations (LOM), mis à part des tentes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de développer des projets pilotes simples et peu coûteux en matière d'ombrage sur les places de la Ville de Genève pendant les périodes estivales, en particulier sur les places étant des lieux de rencontres éprouvés et fréquentés par les habitant-e-s de la Ville de Genève et personnes extérieures;
- dans la mesure du possible, de créer ces projets de manière participative et créative, en mandatant des associations, institutions ou artistes ayant déjà proposé des projets d'ombrage à l'échelle locale;
- d'ajouter dans la liste de mise à disposition de matériel de l'Unité du matériel de fêtes (UMF) du Service logistique et manifestations (LOM) des parasols,

voiles d’ombrage, pergolas ou tout autre matériel d’ombrage permettant de se protéger du rayonnement solaire et de la chaleur en période estivale.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif informe que la présente motion ne concerne que les places publiques. Il est à noter qu’une démarche a été initiée et que la Ville de Genève, via le département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL), a déjà le projet d’équiper bon nombre de places de jeux et de pataugeoires de toiles d’ombrage.

Par ailleurs, le Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) a lancé un appel d’offres pour équiper le skate-park de Plainpalais d’un système d’ombrage. L’horizon de réalisation visé est 2025.

Le quai des Bergues a également été équipé de parasols durant la saison estivale, ainsi que de mobilier urbain, fort appréciés tant de la population que des visiteuses et visiteurs.

Dans le cadre de la rénovation du pont des Bergues, la Ville de Genève a inclus un volet afin d’étudier les possibilités d’ombrage, en accord avec les recommandations du Conseil municipal (PR-1472).

Enfin, la saison chaude a été l’occasion d’installer ces dernières années des micro-oasis, ou «îlots de fraîcheur»: structures temporaires, le plus souvent végétalisées et équipées de bancs et brumisateurs, notamment aux Pâquis, à Saint-Gervais et aux Grottes. Les emplacements varient d’année en année.

Ces structures ont été à nouveau mises en place en 2024. Dans le cadre du plan canicule, elles ont pu être complétées par des dispositifs similaires grâce au vote rapide par le Conseil municipal, le 4 juin 2024, de la proposition du Conseil administratif du 23 mai 2024 (PR-1628). Celle-ci a ouvert un crédit de 900 200 francs permettant d’équiper huit sites supplémentaires de toiles d’ombrage, de brumisateurs et de mobilier urbain. Huit autres sites ont pu être ombragés grâce à des locations de matériel financées par les budgets courants.

Afin d’ombrager les places, la Ville de Genève a certes privilégié jusqu’à maintenant la plantation d’arbres qui sont plus efficaces que les toiles d’ombrage pour lutter contre la chaleur en été du fait du phénomène d’évapotranspiration des végétaux. Mais cela n’interdit pas d’installer des toiles, à titre complémentaire, notamment dans des lieux où les plantations ne sont pas encore prévues ou s’avèreront vraisemblablement difficiles, ou en attente de la croissance des arbres, en sachant qu’il faut plusieurs années de maturation pour que les végétaux déploient

leurs pleins bénéfices écosystémiques. Des réflexions seront menées avec les associations de quartier pour vérifier ce qu'il est possible et opportun d'installer de façon pérenne, notamment suite au bilan qui sera fait des installations.

On constate donc que le Conseil administratif se montre proactif et multiplie les stratégies pour accroître le confort climatique de la population dans l'espace public.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler